

Communiqué de presse – 13 septembre 2012

Programme Bâtiments: davantage d'émissions de CO₂ économisées en 2011

Poursuivant sur sa lancée dans sa deuxième année d'existence, *Le Programme Bâtiments* est toujours en bonne voie pour atteindre son objectif de réduction des émissions de CO₂ d'ici à 2020. Durant toute leur durée de vie, les mesures concrétisées en 2011 permettent d'économiser près de 3,1 millions de tonnes de CO₂.

Après deux ans d'existence, le bilan de CO₂ du *Programme Bâtiments* est déjà palpable. Tel est le constat dressé par le rapport général de gestion 2011, qui vient d'être publié. Les mesures concrétisées l'an passé permettent d'économiser près de 17 000 tonnes de CO₂ par an. Sur toute la durée de vie de ces mesures, les économies possibles s'élèvent à 3,1 millions de tonnes de CO₂.

En 2010, la réduction sur toute la durée de vie des mesures se chiffrait encore à 1,6 million de tonnes de CO₂. Cette forte progression s'explique principalement par la réalisation de nombreux projets déposés en 2010. Au total, 3,26 millions de m² ont été assainis en 2011. Les fonds versés dans le volet A, commun à toute la Suisse (cf. encadré), ont été affectés en grande partie au remplacement de fenêtres et à l'isolation de toitures; et dans le volet B, variable selon les cantons (cf. encadré), ils ont été utilisés notamment pour la promotion des capteurs solaires, des bâtiments Minergie (P), des chauffages au bois et des pompes à chaleur.

En additionnant les effets des mesures concrétisées en 2010 et 2011, les économies de CO₂ s'élèvent à plus de 4,7 millions de tonnes sur toute la durée de vie de ces mesures. *Le Programme Bâtiments* est ainsi toujours en bonne voie pour atteindre son objectif de réduction des émissions de CO₂ d'ici à 2020 (cf. encadré).

Des subventions aux multiples effets

En 2011, *Le Programme Bâtiments* a versé plus de 210 millions de francs de subventions: dans le cadre du volet A, 20 545 projets ont été achevés pour un montant d'un peu moins de 136 millions de francs. En comparaison, en 2010, 5556 projets avaient été réalisés pour 23 millions de francs. Dans le cadre du volet B, la Confédération et les cantons ont conjointement débloqué quelque 75 millions de francs en 2011, ce qui correspond à peu près aux chiffres de 2010. En 2011, *Le Programme Bâtiments* a par ailleurs permis des investissements supplémentaires de l'ordre de 850 millions de francs dans le secteur du bâtiment.

Le rapport général de gestion 2011 présente le bilan des effets pour les deux volets du programme. Ce rapport explique non seulement dans quelle mesure il est possible de faire des économies d'énergie et de CO₂, mais aussi comment produire des énergies renouvelables. Il montre en outre que *Le Programme Bâtiments* ne profite pas qu'au climat, mais aussi aux propriétaires et à la branche.

Le rapport général de gestion de même que d'autres documents sur l'année 2011 (rapport d'activité, statistiques annuelles 2011) peuvent être téléchargés à l'adresse suivante: www.leprogrammebatiments.ch → rubrique Faits & chiffres / Année 2011.
Commande du rapport général de gestion : info@leprogrammebatiments.ch.

Qu'est-ce que *Le Programme Bâtiments*?

Le Programme Bâtiments fournit, à travers la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, une contribution essentielle à la protection du climat. Il est financé par la taxe sur le CO₂ et par des subventions cantonales. Ces deux sources de financement définissent ses deux volets:

Volet A: ce volet national, commun à toute la Suisse est destiné à soutenir financièrement les mesures portant sur l'enveloppe des bâtiments; depuis 2010, la Confédération met à sa disposition environ 120 millions de francs par an, issus des recettes de la taxe sur le CO₂ prélevée sur les combustibles fossiles; rapporté à la durée totale du programme, cela représente plus d'un milliard de francs. Le présent communiqué de presse se rapporte à ce volet du programme.

Volet B: ce volet cantonal est constitué de programmes complémentaires spécifiques à chaque canton et destinés à promouvoir les énergies renouvelables, la récupération de chaleur et l'optimisation des installations techniques des bâtiments. Depuis 2010, il est chaque année financé à hauteur d'environ 60 millions de francs par la Confédération (recettes de la taxe sur le CO₂), et à hauteur au moins équivalente par les cantons, qui ont d'ailleurs prévu de dépasser cette obligation en budgétant 80 à 100 millions de francs par an.

Le Programme Bâtiments est soutenu tant par les cantons que par la Confédération. Il a été développé par les cantons, représentés par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK), en collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Sa mise en œuvre est placée sous la responsabilité principale des cantons.

L'objectif du *Programme Bâtiments* est de réduire les émissions de CO₂ et de promouvoir les énergies renouvelables. Si l'ensemble des mesures sont concrétisées d'ici à 2020, on peut s'attendre à une réduction des émissions annuelles de CO₂ de 1,5 à 2,2 millions de tonnes. Sur toute la durée de vie des mesures, soit près de 40 ans, le programme permet des économies de 35 à 52 millions de tonnes de CO₂. Par conséquent, le programme contribue largement aux objectifs de réduction des émissions de CO₂ nationaux d'ici à 2020 et au-delà. *Le Programme Bâtiments* est ainsi un pilier important de la politique climatique et énergétique suisse.

Renseignements sur *Le Programme Bâtiments*: service de presse du *Programme Bâtiments*, tél. 044 395 12 22, medien@dasgebaeudeprogramm.ch

Renseignements concernant l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ou l'Office fédéral de l'énergie (OFEN): section Médias de l'OFEV, tél. 031 322 90 00, mediendienst@bafu.admin.ch.

Renseignements concernant les cantons: Werner Leuthard, président de la direction opérationnelle du *Programme Bâtiments*, tél. 062 835 28 81, werner.leuthard@ag.ch.